

BAREME DES HONORAIRES LOCATIONS HT/TTC

I/Location Générale : Pour les locations **régies** par la loi du 6 juillet 1989, montants des plafonds T.T.C :

*Honoraires de Location (négociation, visite du locataire, constituer son dossier, rédiger un bail, hors état des lieux)

- Les honoraires de négociation à la charge exclusive du bailleur seront compris entre 0 € et 80 € HT soit 100 € TTC selon le type de biens.
- Les honoraires de location payés au titre de l'organisation des visites, de la constitution du dossier, de la rédaction du bail, hors état des lieux, seront de :
 - 8 €/m² de surface habitable pour le locataire et le bailleur pour les logements d'une surface habitable comprise entre 1 et 59 m².
 - 7 €/m² de surface habitable pour le locataire et le bailleur pour les logements d'une surface habitable comprise entre 60 et 99 m².
 - 6,50 €/m² de surface habitable pour le locataire et le bailleur pour les logements d'une surface habitable comprise au-delà de 100 m².
- les frais liés à l'établissement de l'état des lieux d'entrée seront de 3 €/m² de surface habitable avec un plafond de 150 € TTC pour le locataire et le bailleur.

*Honoraires de Gestion

- 6.67 % HT soit 8 % TTC sur les loyers inférieurs à 499 € (35 € TTC minimum)
- 6.25 % HT soit 7.5 % TTC sur les loyers de 500 à 749 €
- 5.83 % HT soit 7 % TTC sur les loyers de 750 € à 949 €
- 5.42 % HT soit 6.5 % TTC sur les loyers supérieurs à 950 €

II/Location Générale : Pour les locations **exclues** du champ d'application la loi du 6 juillet 1989, montants des plafonds T.T.C :

*Honoraires de Location payés au titre de l'organisation des visites, de la constitution du dossier, de la rédaction du bail, état des lieux, seront de :

Pour les locations de courte durée, les honoraires sont de 15 %

Pour une durée inférieure à 6 mois, les honoraires de location seront calculés de la façon suivante : Montant de la location X 12 X 15 % / 4

Pour une durée supérieure à 6 mois, les honoraires de location seront calculés de la façon suivante : Montant de la location X 12 X 15 % / 2

*Honoraires de Gestion

7,08 % HT soit 8,5% TTC sur le montant de tous les encaissements pour le bailleur

III/Location Saisonnière :

-5,83 % HT soit 7 % TTC du Loyer brut pour le bailleur

-18,33 % HT soit 22 % TTC du Loyer brut pour le locataire

IV/DIVERS

*Vacation Horaire du service vide ou meublé : 40 € HT soit 48 € TTC

*Location Local commercial : Forfait 2.500 € HT soit 3.000 € TTC

*Location Garage :

-1 mois du Loyer brut pour le bailleur et 2 mois du Loyer brut pour le locataire

*Relevé et rédaction d'un état des lieux ponctuel

-Studio ou Type 2 : 90 € HT soit 108 € TTC

-Type 3 et plus : 130 € HT soit 156 € TTC